



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 21 juillet 2020

Délibération n° 2020-40

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Alain Pialat
Bernard Hillaire

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix
Marie-Christine Peyric

Assistait à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-26 du 16 Octobre 2019

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 800 816,00 € consenti par la
Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction
de 8 logements collectifs, « Mas Barbut » à Redessan**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-40 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200723-BU_CA_21_07



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juillet 2020

Rapport n° 2020-40

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-26 du 16 Octobre 2019

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 800 816,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 8 logements collectifs, « Mas Barbut » à Redessan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général des Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 6 lignes du Prêt pour un montant total de 800 816,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLAI d'un montant de 124 544,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 103 575,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A).

REÇU EN PREFECTURE
le 23/07/2020
Application agréée E-logisite.com

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

99_DE-030-490075645-20200723-BU_CA_21_07

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt PLUS d'un montant de 248 224,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 164 473,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Typologie Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A).

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 5 :

Un emprunt BOOSTER d'un montant de 120 000,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée de la phase d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel (Taux en vigueur au mois d'édition du contrat): **0,99 %**.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés.

Modalité de révision : sans objet

Ligne du Prêt 6 :

Un emprunt PHB² d'un montant de 40 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction : 20,00€

le 23/07/2020

Application agréée E-legalite.com

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement : 240 mois
Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois
Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Taux fixe
Typologie Gissler : 1A
Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**
Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).
Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité
Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans
Index : Livret A
Typologie Gissler : 1A
Marge fixe sur index : **0,60%**
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**
Périodicité des échéances : Annuelle
Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).
Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité
Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).
Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20200723-BU_CA_21_07